



Assemblée générale

Distr. limitée
6 avril 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Points 19 et 74 a) de l'ordre du jour

Développement durable

**Les océans et le droit de la mer : les océans
et le droit de la mer**

Projet de décision déposé par le Président de l'Assemblée générale

**Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation
de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver
et exploiter de manière durable les océans, les mers
et les ressources marines aux fins du développement durable,
organisée en 2020**

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 73/292 du 9 mai 2019, dans laquelle elle a décidé d'organiser l'édition 2020 de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, à Lisbonne, du 2 au 6 juin 2020,

Notant avec préoccupation la situation concernant la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19),

- a) *Décide* de reporter la Conférence à une date dont elle décidera ultérieurement ;
- b) *Décide également* de fixer, à un stade ultérieur, le nouveau calendrier de ses préparatifs.

